

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PLONGEE

1- VOS COORDONNEES

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Mobile

Courriel

Photo
d'identité en
couleur sans
lunettes

2- VOTRE CHOIX

Abonnement :

Formule	Tarif	Choix	Licence		
Formation Enfant	309,90 €		Obligatoire		
Formation Niveau 1	298 €		Obligatoire		
Préparation Niveau 2	386,30 €		Obligatoire		
Préparation Niveau 3	386,30 €		Obligatoire		
Préparation Niveau 4	361,55 €		Obligatoire		
Formation Nitrox	154,95 €		Obligatoire		
Formation RIFAP	144,60 €		Obligatoire		
			LICENCE	PRIX	CHOIX
Activité Aqua-palme mardi *	Trimestre		ADULTE	44,10€	
* sous réserve de places disponibles			ENFANT	31€	
			CERTIFICATION	14,45€	

Entrée libre :

Formule	Tarif	Choix
Baptême	22,10 €	
1 entrée autonome **	14,35 €	
10 entrées autonome **	134,30 €	
1 cours particuliers **	27,65 €	
5 cours particuliers **	110,35 €	
10 entées N1 Tilos *	134,30 €	

* Niveau 1 formé et certifié par « TILOS »

** sous réserve de présentation d'un certificat médical valide et d'une carte de niveau de plongée

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de « TILOS », carte bancaire, chèques vacances ou espèces.

Espèces	Carte bleue	Chèque N°.....	Montant€
---------	-------------	----------------	----------------

3- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à respecter le « contrat d'abonnement plongée ».

Pour les mineurs, Madame ou Monsieur autorise mon fils ou ma fille à participer aux séances de plongée.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le .../ .../ 20...

Signature du représentant légal :

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N°TVA intracommunautaire :
FR_498800564

CONTRAT D'ABONNEMENT PLONGEE

Entre le CENTRE AQUATIQUE et le CLIENT, il a été conclu le contrat suivant :

1- MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent contrat est conclu après que le CLIENT ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le CENTRE AQUATIQUE et après qu'il ait complété et signé le dossier d'inscription. Il devra en outre fournir 1 photo d'identité et réglé la prestation choisie.

Le CLIENT présente ou remet dès la première séance, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités subaquatiques daté de moins de huit mois.

L'âge minimum pour souscrire aux activités subaquatiques est de 8 ans.

L'inscription d'une personne mineure doit se faire avec l'accord des parents qui s'engagent contractuellement et personnellement. Leur présence est obligatoire au CENTRE AQUATIQUE lors de la signature du contrat. Une décharge doit être jointe au contrat.

Le présent contrat, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs (du CENTRE AQUATIQUE et de la Fosse) constituent le seul cadre des relations juridiques entre le CLIENT et le CENTRE AQUATIQUE.

Dans ses meilleurs délais après la signature du présent contrat et après paiement de la prestation, LE CENTRE AQUATIQUE fournit une carte d'accès magnétique¹ pour certaines prestations. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. Le CLIENT muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux du CENTRE AQUATIQUE dans le cadre des rendez-vous pris.

¹ La carte d'accès comporte une piste magnétique qui contient diverses informations que LE CENTRE AQUATIQUE pourra utiliser. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de cocher la case ci-contre

2- DUREE

Le contrat est conclu pour un nombre d'heure déterminé. Le contrat prend effet à compter de l'inscription et du paiement de la prestation choisie.

3- HORAIRES D'OUVERTURE

La fosse de plongée est ouverte 7 jours sur 7. Les rendez-vous sont pris auprès des hôtesses ou du personnel plongée.

Les fermetures techniques seront dites par voie d'affichage, 30 jours avant.

Des fermetures temporaires, peuvent se produire en cas de force majeure, les rendez-vous pris seront reportés.

4- PRIX ET PAIEMENT

4.1 Règlement

Le paiement se fait selon le tarif en vigueur affiché. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment moyennant un préavis de 60 jours.

4.2 Réservation

Tout créneau réservé et non annulé, 7 jours avant, sera facturé. Seul un certificat médical de non contre-indication à la plongée permet la non facturation.

4.3 Carte d'accès

Certaines formules sont matérialisées par une carte d'accès magnétique. Cette carte d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnel. En cas de perte ou de vol de cette carte, l'attribution d'une nouvelle carte se fera faite contre paiement d'un montant dont le tarif est affiché à l'accueil du CENTRE AQUATIQUE.

5- SUSPENSION ET RESILIATION

5.1 Suspension à la demande du CLIENT

La formule choisie pourra être suspendu à la demande du CLIENT pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités souscrites. Le CLIENT devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter au CENTRE AQUATIQUE tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'accès. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le CENTRE AQUATIQUE envoyée par courrier recommandé avec AR au CLIENT. La formule sera suspendu à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

Une suspension sans présentation de justificatif pourra également être effectuée à la demande du CLIENT, elle sera d'une semaine pour les abonnements trimestriels.

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N°TVA intracommunautaire :
FR__498800564

5.2 Résiliation à la demande du CLIENT

La formule choisie pourra être résiliée à la demande du CLIENT pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher définitivement ou pour un délai supérieur à 6 mois la pratique des activités subaquatiques. Le CLIENT devra solliciter la résiliation du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer sa carte d'accès.

La résiliation prendra alors effet à compter de son acceptation par le CENTRE AQUATIQUE envoyée par courrier recommandé avec AR au CLIENT et aura un effet rétroactif du jour de la survenance de la cause.

La résiliation justifiée donne lieu au remboursement prorata temporis du coût de l'abonnement, calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'heures non effectuées (à compter de la réception du courrier recommandé avec AR par le CENTRE AQUATIQUE)} \times \text{prix de l'abonnement}}{\text{Nombre d'heures de la formule choisie}}$$

Si la demande de résiliation est injustifiée, le CLIENT sera redevable envers le CENTRE AQUATIQUE, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale au montant des sommes restant dues calculées selon le même principe que la formule ci-dessus.

6.3 Résiliation à l'initiative du CENTRE AQUATIQUE

La formule choisie pourra être résiliée de plein droit par le CENTRE AQUATIQUE après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR resté sans réponse pendant un délai de 72 heures en cas de non paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

La formule choisie pourra être résiliée de plein droit par le CENTRE AQUATIQUE immédiatement après constat par deux membres du personnel du CENTRE AQUATIQUE ou par un membre du personnel du CENTRE AQUATIQUE et deux CLIENTS pour les motifs suivants :

- En cas de non respect des règlements intérieurs (de l'établissement et de la Fosse);
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'accès ;

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du CENTRE AQUATIQUE entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'accès.

6- SECURITE ET HYGIENE

Le CENTRE AQUATIQUE se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses CLIENTS et les conditions d'hygiène.

7- ASSURANCES

Le CENTRE AQUATIQUE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Le CENTRE AQUATIQUE vous informe que la souscription à une assurance complémentaire accident est possible auprès du CENTRE AQUATIQUE.

8- VESTIAIRES

Les vestiaires du CENTRE AQUATIQUE ne font pas l'objet de surveillance ; le CLIENT ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat et des règlements intérieurs (du CENTRE AQUATIQUE et de la Fosse de plongée).

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le / / 20.....

En 2 exemplaires dont un remis à l'abonné et un conservé par le Centre aquatique

Signature de l'abonné
(lu et approuvé)

Signature du représentant du Centre aquatique
et cachet
(nom et prénom, qualité)

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N°TVA intracommunautaire :
FR__498800564

MODALITES DE PAIEMENT

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Mobile

Courriel

Règlement comptant avec encaissement immédiat

Montant reçu : _____ €

Mode de paiement : Espèces

Carte Bleue

Chèque n° _____

Banque : _____

Chèques vacances n° _____

Règlement comptant avec encaissements différés

Immédiat

1^{er} encaissement par chèque de _____ € n° _____ Banque _____

Le / / 20....

2^{ème} encaissement par chèque de _____ € n° _____ Banque _____

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N°TVA intracommunautaire :
FR__498800564